

Le libéralisme économique européen ne répond pas aux enjeux de nos sociétés

Difficile de résumer l'ensemble des interventions faites en 6 ans en séance publique ou en Commission des affaires européennes tant les sujets abordés durant ce mandat sont divers et nombreux. **Depuis 2011, l'Europe a été confrontée à des défis majeurs**, que ce soit **l'accueil et la circulation des migrants**, la lutte contre le **terrorisme**, la crise grecque, **l'austérité** imposée aux états, le replis identitaire de **la Hongrie**, le **dossier Syrien**, le **traité budgétaire**, l'absence de réaction européenne contre la **spéculation des marchés**, les accords d'association avec

l'Ukraine, la perspective européenne de la **Serbie, de la Croatie**, ou le **BREXIT**. **Michel Billout est intervenu sur tous ces sujets**. Ses prises de positions sont regroupées au sein d'un seul document accessible par le flash code situé n bas de page. Au cœur de ses interventions, le constat du décalage entre les politiques européennes libérales et dérégulées et les besoins de protection des populations. Les exemples de la **concurrence déloyale des travailleurs détachés** ou de **l'évasion fiscale** organisées au cœur même de l'Europe parlent d'eux-même.

Travailleurs détachés En 2014, une loi «à minima»



En mai 2014, la question soulevée par les travailleurs détachés et ses conséquences sur l'emploi faisait déjà débat. Le Sénat adoptait alors une proposition de loi «a minima» visant à lutter contre le

dumping social et la concurrence déloyale. Michel Billout et les élus de son groupe l'ont adopté pour les quelques modestes garanties aux salariés. Chaque année, entre 200 000 et 300 000 salariés venus d'autres pays membres de l'Union Européenne viennent travailler en France. Il s'agit d'un véritable dumping social organisé par l'Europe, notamment grâce à la directive d'application sur le détachement des travailleurs adoptés par le Parlement européen en 1996. **Une directive, dont les seuls gagnants sont les employeurs** et dont le seul but est d'organiser la concurrence entre les salariés.

Des propositions rejetées

Michel Billout a jugé regrettable que les **amendements** déposés par son groupe parlementaire lors de l'examen de cette loi, **visant à aller plus loin dans la protection des salariés, aient été rejetés**. Le sénateur et ses collègues communistes avaient par exemple proposé un amendement **« précisant qu'un salarié ne peut jamais être placé en situation de détachement dans son pays d'origine »**.

Les débats parlementaires n'auront pas totalement été inutiles puisqu'en 2016, huit ministres européens du travail appelaient à ce que les travailleurs détachés puissent bénéficier d'une **rémunération équivalente à celle des travailleurs du pays d'accueil**.

Les interventions aux débats préalables aux Conseils européens

Avant chaque réunion du Conseil européen des chefs d'État ou de gouvernement de l'Union européenne, le gouvernement fait au Sénat une déclaration, qui est suivie d'un débat. Ce dernier permet d'associer les sénateurs de l'ensemble des groupes politiques aux sujets essentiels qui seront traités au Conseil. Ces débats ont, sauf exception, lieu en séance publique. C'est dans ce cadre que Michel Billout est intervenu contre l'évasion fiscale, combat essentiel de son groupe parlementaire durant ce mandat.

Le Luxembourg, plate forme idéale de l'évasion fiscale

En décembre 2014, Michel Billout dénonce la politique menée par **Le Luxembourg «devenu une plateforme idéale pour la fraude et l'évasion fiscales à l'échelle européenne»**, citant les révélations parues dans plusieurs medias. Celles-ci s'appuyaient sur quelque 28 000 pages de documents obtenus par le Consortium international des journalistes d'investigation.

« Disney a mis au point un dispositif fiscal sophistiqué centré sur le Grand-Duché, dans le but de réduire sa charge d'impôts aux États-Unis et en Europe et **en particulier en France**, souligne *«Le Monde»*. Selon Le journal Belge *«Le Soir»*, les accords conclus dans le cadre de ce Lux Leaks 2 ont été mis au point par les quatre grands cabinets d'audit et de conseil avec des **déductions fiscales spectaculaires** : 95 % des revenus pour Skype, des taux réels d'imposition extrêmement faibles, de l'ordre de 0,28 % pour Walt Disney Luxembourg. C'est tout simplement insupportable !

Michel Billout a demandé au gouvernement de réclamer des comptes au Luxembourg au sujet des accords fiscaux conclus par cet État avec des entreprises étrangères : **«quelles actions la France entend- elle conduire pour combattre l'évasion fiscale au sein même de l'Union européenne?»** En 2017, la question reste cruellement d'actualité.

